

# Commission des interventions

## Séance du 6 juillet 2022

Décision CDI n° 2022-15

### Soutien à la réalisation du programme d'actions pluriannuel 2022-2025 du Museum national d'histoire naturelle – modification de la délibération n° 2022-08 du 8 mars 2022

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 131-8 à L. 131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R. 131-28 à R. 131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R. 131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** le contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 entre l'État et l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-02 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** les délibérations n° 2020-39 du 26 novembre 2020 et n° 2021-29 du 30 novembre 2021 du conseil d'administration de l'OFB prorogeant le programme d'intervention adopté par la délibération n° 2019-09 du 5 mars 2019 du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2022-08 de la Commission des interventions du 8 mars 2022 relative au soutien à la réalisation du programme d'actions pluriannuel 2022-2025 du Museum national d'histoire naturelle ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

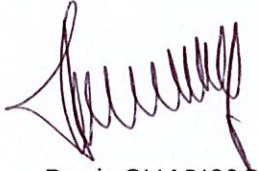
et après avoir valablement délibéré,

## D É C I D E

### ARTICLE 1 :

L'article 2 de la délibération de la Commission des interventions n° 2022-08 du 8 mars 2022 relative au soutien à la réalisation du programme d'actions pluriannuel 2022-2025 du Museum national d'histoire naturelle est modifié comme suit : le taux « 64,02 % » est remplacé par le taux « 66,12 % ».

Le directeur général délégué aux ressources, chargé  
du secrétariat de la commission des interventions,



Denis CHARISSOUX

La présidente  
de la commission des interventions,

Sandrine ROCARD